



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 67047

## Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les rave parties. Celles-ci sont une nouvelle forme d'expression de danse et de fête d'une partie de la jeunesse. Ces manifestations regroupant parfois un très grand nombre de personnes se font en dehors de toute réglementation. Malheureusement, des jeunes sont victimes d'overdoses ou de malaises, suite aux trafics de drogue divers, facilités par cette liberté revendiquée. De plus, le non-respect de la réglementation crée une inégalité de traitement entre les organisateurs de spectacles professionnels ou bénévoles comme les associations respectant les diverses normes. La santé publique et l'égalité devant la loi sont des notions remises en cause au détriment de l'intérêt général. Dans le souci du respect de l'expression de toutes les formes artistiques, il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement à cet égard.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67047

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5734